

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 946

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

946

J.A. 1000 Lausanne 1 13 avril 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Tous les vingt-quatre ans

Pour la première fois dans l'histoire neuchâteloise, un socialiste arrive en tête de l'élection au Conseil d'Etat et se trouve élu au premier tour en compagnie de son colistier sortant. Ce 9 avril restera dans les annales.

La gauche a su faire preuve d'une remarquable discipline: alors même que les socialistes hésitaient à porter l'indépendant Michel von Wyss sur leur liste, celui-ci fait un score surprenant, arrivant en cinquième position devant la candidate radicale, Marie-Françoise Bouille. Et l'électorat socialiste n'a guère hésité puisque la quasi-totalité des listes bleues déposées dans les urnes y maintenaient le «ménager et marchand d'olives» de La Chaux-de-Fonds.

Pierre Dubois et Francis Matthey, d'autre part, font un score personnel impressionnant: ils doivent leur majorité absolue à des voix de droite et se trouvent ainsi plébiscités au Château. La défaite est par contre sévère pour les radicaux qui auront appris à leurs dépens qu'un candidat ou une candidate n'est pas élu-e sur la base d'une photo. Le mauvais score de Marie-Françoise Bouille n'est pas le résultat d'un vote contre les femmes; les assemblées électorales qu'elle a tenues au pas de charge ces derniers temps n'ont simplement pas réussi à convaincre qu'elle était compétente. Les radicaux l'ont présentée en espérant une élection tacite ou sans rival sérieux; contesté, leur joker n'a pas fait le poids et montre le manque de relève affectant ce parti.

Tout se jouera maintenant au second tour: la loi neuchâteloise interdisant de changer de candidat entre les deux élections, impossible aux radicaux de dénicher un Delamuraz pour sauver leur siège. Les socialistes ont décidé de jouer à fond la carte Michel von Wyss, avec liste et affiches. Et comme il y a trois candidats pour deux sièges (le libéral Jean-Claude Jaggi n'a pas non plus obtenu la majorité absolue), les libéraux, pour assurer l'élection de l'homme de leur parti, risquent de biffer Marie-Françoise Bouille sur la liste commune libérale-radical, ce

qui augmenterait encore les chances de l'indépendant. Si l'hypothèse se vérifiait, il y aurait majorité de gauche au gouvernement et les radicaux, nouvel événement historique, n'y seraient plus représentés.

Cette position inconfortable de la droite est le résultat du reniement par elle d'une sorte de consensus social qu'elle a longtemps respecté et qui se traduisait jusqu'aux dernières élections nationales par la présence d'un socialiste et d'un libéral au Conseil des Etats comme représentants de la République (*lire aussi l'article en page 2*). Réussissant à conquérir les deux sièges de sénateur en automne 1987, libéraux et radicaux ont cru pouvoir contester le projet de loi fiscale présenté par un gouvernement pourtant majoritairement issu de leurs rangs, projet que ne reniait pas la gauche. Le consensus social brisé, les choix devenaient plus clairs pour les électeurs.

Si possible renversement du Conseil d'Etat il y a, la majorité restera par contre de droite au Grand Conseil: avec 59 sièges sur 115, radicaux et libéraux auront trois députés de plus que socialistes, écologistes et POP réunis. La différence était de douze avant les élections et la percée des verts est pour beaucoup dans ce rapprochement. Neuchâtel est bien le seul canton suisse où les «forces de progrès», comme les appelle Jean-Pierre Ghelfi, élu socialiste, talonnent de si près la droite. Alors que celle-ci avait du mal à mobiliser son électorat traditionnel, les apparentements à gauche, pour combattre les effets du quorum fixé abusivement et avec entêtement à 10%, ont été payants et ont quasi supprimé les voix perdues.

L'algorithme de la gauche neuchâteloise semble avoir une durée de vingt-quatre ans: en 1941, le premier socialiste faisait son entrée au Conseil d'Etat. En 1965, les électeurs lui donnaient un collègue du même parti. Nous saurons le 23 avril si le peuple a décidé de porter à trois, en 1989, les membres des «forces de progrès» siégeant au Château. PI